

**Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

Séance du 2 avril 2026

Date de la convocation :
27/03/2026

Date d'affichage de la convocation :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six le 2 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BUSIPELLI-BEYRIES, BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Messieurs BEYRIES, BIANCHI, DALL'AVA, FABE.

Objet de la délibération :

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUX INSTANCES DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS (STEG) –

Madame la Maire informe le Conseil municipal que la commune est membre du Syndicat Territorial d'Énergie du Gers (STEG).

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le mandat des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés.

Conformément aux statuts du SDEG, il appartient au Conseil municipal de désigner deux de ses représentants appelés à siéger au sein du comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Territorial d'Énergie du Gers ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués de la commune auprès du Syndicat Territorial d'Énergie du Gers,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de deux délégués au Syndicat Territoire d'Énergie du Gers.

Après en avoir effectué le vote, ont été élus :

- **Monsieur FARGUES Jean-Bernard**
- **Monsieur BEYRIES Philippe**

délégués au Syndicat Territoire d'Énergie du Gers

La présente délibération sera transmise au président du Syndicat Territorial d'Énergie du Gers.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 7 avril 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES

